

**La SELARL GM prise en la personne de Maître Lionel MARIETTAN**  
Mandataire Judiciaire - 700, avenue de Tournamy 06250 MOUGINS  
**Cabinet ESSNER - Selarl d'Avocats au Barreau de GRASSE**  
Le Saint Christophe - 3 Rue de Bône 06400 CANNES  
Tél : 04.97.06.68.80 - Fax : 04.97.06.68.88 - www.cabinet-essner.com - Email : essner@essner-avocats.com

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES - EN DEUX LOTS**

**A CANNES (Alpes Maritimes) 104 avenue de Vallauris,**  
dans un ensemble immobilier de standing dénommé Résidence ISOLA BELLA,  
cadastré DK N° 422 pour 1ha 14a 70ca, les :



**LOT 1 DE LA VENTE :**

**LA CHAMBRE DE RÉSERVE (STUDETTE)**

- LOT N° 282 : UNE CHAMBRE DE RESERVE de 19,53 m<sup>2</sup> dans le bâtiment A au 1<sup>er</sup> sous-sol

**LOT 2 DE LA VENTE : LE GARAGE**

- LOT N° 224 : UN GARAGE dans le bâtiment I au 2<sup>e</sup> sous-sol

**ADJUDICATION JEUDI 3 JUILLET 2025 à 9H**

AU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE GRASSE, 37 Avenue Pierre Sémard.

**A la requête de :** La SELARL GM, prise en la personne de Maître Lionel MARIETTAN, demeurant à 06250 MOUGINS, 700, avenue de Tournamy, es qualités de Liquidateur judiciaire. **POURSUIVANT**

Ayant pour avocat Maître Renaud ESSNER membre de la SELARL CABINET ESSNER.

**Désignation du bien :** A CANNES (Alpes Maritimes) 104 avenue de Vallauris, dans un ensemble immobilier dénommé Résidence ISOLA BELLA, cadastré DK N° 422 pour 1ha 14a 70ca, savoir les :

- **LOT N° 1 de la vente : N° 282 : UNE CHAMBRE DE RESERVE** de 19,53 m<sup>2</sup>

Cette chambre se compose d'une pièce principale avec placard, un coin cuisine et une salle de douche/WC.

Elle se situe dans le bâtiment A au 1<sup>er</sup> sous-sol et les 13/10.000<sup>e</sup> de la propriété du sol et des parties communes générales ainsi que les 13/9805<sup>e</sup> des parties communes particulières au bâtiment A.

- **LOT N° 2 de la vente : LOT N° 224 : UN GARAGE** (d'une profondeur d'env. 6 m selon le gérant de la société propriétaire), dans le bâtiment I au 2<sup>e</sup> sous-sol et les 13/10.000<sup>e</sup> de la propriété du sol et des parties communes générales ainsi que les 13/9805<sup>e</sup> des parties communes particulières au bâtiment I.

Ayant fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété suivant acte de Maître LABASTE, notaire à CANNES (06), en date du 13 décembre 1960, publié au 2<sup>e</sup> bureau des Hypothèques de GRASSE le 7 janvier 1961 VOL 4785 N° 8, et d'un modificatif à règlement de copropriété par acte de Maître SINAYAN-DETHEVE, notaire à CANNES en date du 7 décembre 2021 publié le 30 décembre 2021 VOL 2021P N° 28428.

**D.A.T. :** NC

**Syndic :** La résidence ISOLA BELLA est gérée par le Cabinet FONCIA, 11 bd de la Ferrage à 06400 CANNES.

**Occupation :**

Lot 1 de la vente : la chambre de réserve est libre de toute occupation

Lot 2 de la vente : le garage est occupé par le gérant de la société propriétaire pour stockage.

L'adjudicataire fera son affaire personnelle de l'occupation éventuelle des lieux et de l'état des lieux sans aucun recours contre le poursuivant et le rédacteur des présentes.

**MISES À PRIX :**

**LOT 1 DE LA VENTE :** la chambre de réserve (studette)

SOIXANTE MILLE EUROS **60.000 €**

Avec faculté de baisse du quart en cas d'enchères désertes, soit QUARANTE CINQ MILLE EUROS (45.000 €)

**LOT 2 DE LA VENTE :** le garage

VINGT MILLE EUROS **20.000 €**

Avec faculté de baisse du quart en cas d'enchères désertes, soit QUINZE MILLE EUROS (15.000 €)

**Consultation du cahier des conditions de vente :** Les clauses et conditions de la vente sont stipulées dans le cahier des conditions de vente déposé au Greffe du TRIBUNAL JUDICIAIRE de GRASSE, le 13 septembre 2024, sous le n° 24/141, qui est consultable au Cabinet ESSNER, au Greffe du TRIBUNAL JUDICIAIRE de GRASSE ou sur le site internet www.cabinet-essner.com.

**Enchères - Consignation :** Les enchères ne peuvent être portées que par un Avocat postulant inscrit au Barreau de GRASSE. Il est nécessaire de procéder à une consignation entre ses mains, par chèque de banque à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de GRASSE, de 10 % de la mise à prix (avec un minimum de 3.000 € pour le lot 2 de la vente), soit la somme de :

• Lot 1 de la vente : 6.000 € • Lot 2 de la vente : 3.000 €

afin de garantir sa solvabilité et les conséquences d'une éventuelle réitération des enchères.

Une surenchère du dixième est possible dans les 10 jours à compter de l'adjudication.

Pour tous renseignements, s'adresser au CABINET ESSNER.

Tél. 04 97 06 68 80 - www.cabinet-essner.com

Les informations données dans cet avis sont indicatives et non contractuelles. Elles ne sauraient engager la responsabilité du poursuivant ni de son Avocat.

**VISITES - Mardi 10 juin 2025 de 14h00 à 15h00 - Lundi 16 juin 2025 de 11h00 à 12h00**